

Créé en 1999, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) est en charge du traitement des déchets de **8 communautés de communes/agglomération**. Ces collectivités ont gardé la compétence « collecte des déchets » et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT.

8 communautés de communes/agglomération

230 000 habitants

42 agents

67 délégués titulaires

31 M € de budget

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le SYBERT gère le **transfert, le tri et le traitement des déchets**. Pour y parvenir, il dispose d'équipements répartis sur tout son territoire :

- des installations de **compostage collectif** ;
- **18 déchetteries** (gardiennage et évacuation des déchets) ;
- un **centre de tri** pour les déchets ménagers recyclables ;
- une **usine d'incinération à valorisation énergétique** pour les déchets ménagers et assimilés.

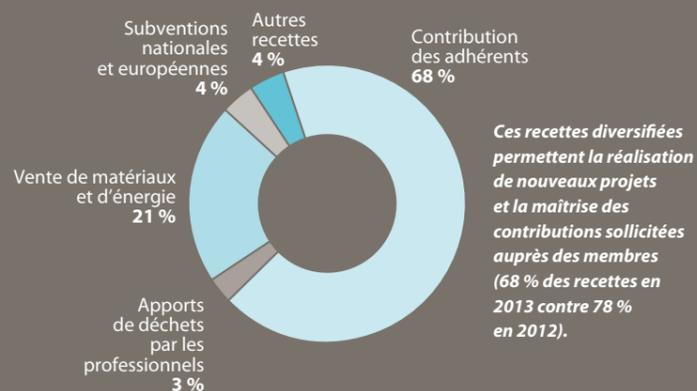
Au-delà de sa compétence « traitement », il mène des **actions de sensibilisation à la réduction des déchets** et développe le **compostage de proximité** (individuel et collectif).

Le **Comité syndical est l'instance décisionnaire du SYBERT. Il est composé de 67 délégués titulaires et autant de suppléants***, répartis ainsi :

- 46 pour le Grand Besançon,
- 4 pour les Communautés de communes du Pays d'Ornans (CCPO) et du Val Saint-Vitois (CCVSV),
- 3 pour les Communautés de communes du Canton de Quingey (CCCQ), de Vaite-Aigremont (CCVA) et Dame Blanche et Bussière (CCDBB),
- 2 pour les Communautés de communes du Val Marnaysien (CCVM) et d'Amancey Loue Lison (CCALL).

Pour mener toutes ses missions, le SYBERT s'appuie sur une équipe d'une **quarantaine de personnes**.

Le budget annuel du SYBERT est d'environ **31 millions d'euros, avec une diversité de recettes**



* Suite à une fusion de communautés de communes, le SYBERT sera amené à réviser ses statuts et proposer à cette occasion une diminution du nombre global de délégués, sans modifier les proportions entre adhérents.

LA PRÉVENTION



Grâce au soutien de l'ADEME à travers le Programme local de prévention des déchets (PLP), le SYBERT mène, sur l'ensemble de son territoire, des actions de sensibilisation à la **réduction des déchets** sur les thèmes variés (éco-consommation, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, alternative aux toxiques...).

Le SYBERT intervient dans les écoles, lors de manifestations locales ou participe à des événements nationaux (semaine européenne de la réduction des déchets...).

Le Syndicat développe également des opérations de sensibilisation à plus grande échelle afin de toucher un large public (« les ménages presque parfaits », « des poules pour réduire mes déchets », « les piles perdent la face »...).

LE COMPOSTAGE

Pour accompagner la facturation incitative mise en place par ses adhérents, le SYBERT développe le compostage dans tous les types d'habitat : en **maison individuelle**, en **appartement** (lombricompostage), en **pied d'immeuble** et **dans les quartiers** (chalet de compostage et composteur accéléré).

Près de 200 sites en pied d'immeuble et une dizaine de chalets de compostage sont déjà en fonctionnement et le réseau se développe.



Compostage en pied d'immeuble.

LES DÉCHETTERIES

18 déchetteries sont ouvertes au public, accueillent plus de 600 000 visiteurs chaque année et environ 50 000 tonnes de déchets.

La mise en service du **contrôle des accès** a permis de mieux identifier les « non-ménages » et ainsi de mieux facturer leurs dépôts ou les diriger vers des sites plus adaptés. De **nouvelles filières de traitement et de recyclage** se mettent en place (ex : le mobilier et les déchets dangereux), apportant d'importantes nouvelles recettes.



Matière triée au centre de tri.

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES



Le SYBERT trie les **déchets ménagers recyclables (DMR) apportés par ses adhérents dans son propre centre de tri, situé à Planoise.**

Construit en 2011-2012 et mis en service mi 2012, il permet de trier **jusqu'à 20 000 tonnes** par an. L'exploitation est effectuée en régie pour la direction et la maintenance ; la gestion de la chaîne de tri est assurée par un prestataire intervenant dans l'insertion de publics en difficultés professionnelles.

Les DMR du SYBERT s'élevant à environ **15 000 tonnes**, la capacité restante est mise à profit pour accueillir des tiers et assurer des recettes supplémentaires.



L'INCINÉRATION AVEC PRODUCTION D'ÉNERGIE



Le SYBERT incinère les **ordures ménagères résiduelles (OMR) apportées par ses adhérents dans son usine d'incinération située à Planoise.**

Grâce à son dispositif de valorisation de l'énergie, l'usine alimente le **réseau de chaleur** qui dessert Planoise, les Hauts de Chazal et l'Hôpital Minjot.

Les OMR du SYBERT s'élevant à environ **35 000 tonnes**, la capacité restante est mise à profit pour accueillir des tiers et assurer des recettes supplémentaires.

LE PROJET EUROPÉEN DU SYBERT « WASTE ON A DIET »*



Le SYBERT s'est engagé dans un **projet européen** visant à **réduire la production de déchets, augmenter le réemploi et le recyclage**. D'une durée de **3 ans** (2012-2015), son aboutissement apportera une aide de près de **1,8 million d'euros**. (LIFE11 ENV/FR/000751)

* Les déchets au régime

